

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 25<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 octobre 2000, à 15 heures

*Président* : M. Niculesco. . . . . (Roumanie)  
*puis* : M. Hanif (Vice-Président) . . . . . (Pakistan)  
*puis* : M. Niculesco. . . . . (Roumanie)

**Sommaire**

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

c) Développement culturel (*suite*)

Point 99 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**

**c) Développement culturel (suite)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.10*

1. **M. Svetogorsky Marino** (Uruguay) présente, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution relatif au développement culturel et invite la Commission à l'adopter par consensus.

**Point 99 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite)**  
(A/55/74, A/55/139-E/2000-93, A/55/257-S/2000/766, A/55/310, A/55/375, A/55/407)

2. **M. Murat** (Haïti) dit que la pauvreté est liée à des questions de sécurité, de vulnérabilité, d'identité, d'intégration et de culture, outre la question des revenus. La pauvreté est synonyme de conditions de vie insuffisantes, de santé précaire, de logements insalubres, voire d'absence de toit, de chômage, d'exclusion sociale et d'analphabétisme. L'extrême pauvreté est aussi une tueuse impitoyable. Face à ce fléau, la communauté internationale, lors du Sommet mondial pour le développement social, a réaffirmé que le droit au développement, qui implique l'élimination définitive de la pauvreté, constituait un droit fondamental de la personne humaine.

3. Les premiers efforts entrepris dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ont été entravés par de nombreux facteurs, parmi lesquels le ralentissement de la croissance économique dans les pays en développement à la suite de la crise financière asiatique et de la baisse des cours des produits de base. L'objectif fixé lors du Sommet du Millénaire, à savoir la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015, semble de plus en plus irréalisable.

4. Face à l'aggravation des inégalités entre les pays riches et les pays pauvres, la proclamation de la Décennie a constitué une initiative opportune mais, à l'issue des trois premières années de sa mise en oeuvre, il y a lieu de craindre qu'elle ne subisse le même sort que celui des quatre décennies des Nations Unies pour le développement, dont les promesses non tenues sont bien connues de tous.

5. Les pays créanciers ont fait un effort pour alléger la dette des pays les plus pauvres dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative de Cologne de 1999, plus développée. Mais les effets en ont été limités, et la délégation haïtienne plaide pour des mesures plus généreuses et plus souples dans le cadre de l'Initiative de Cologne, en faveur des 48 pays les moins développés. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le microcrédit qui s'est avéré un moyen efficace de créer des emplois et de favoriser l'autonomie des pauvres. La lutte contre la pauvreté nécessite aussi une croissance économique soutenue qui puisse engendrer des emplois productifs.

6. La libéralisation des échanges et la mondialisation des économies devraient ouvrir de nouvelles perspectives commerciales à tous les pays. Les pays pauvres ont cependant du mal à en tirer profit. Aussi la délégation haïtienne appelle-t-elle à un engagement de la communauté internationale pour aider les pays pauvres à adapter leurs institutions aux nouvelles conditions des échanges commerciaux en renforçant leurs capacités de production, en améliorant l'accès de leurs produits de base aux marchés des pays développés et en établissant des mécanismes de nature à faciliter les transferts de technologie. La lutte contre la pauvreté nécessite des mécanismes favorisant les partenariats à l'échelle internationale comme à l'échelon national. L'élimination de la pauvreté ne serait plus illusoire si l'on pouvait compter sur la volonté politique, la solidarité et l'esprit de partenariat qui sont indispensables.

7. **M. Kuindwa** (Kenya) souligne que, depuis le Sommet de Copenhague, de nombreux pays, dont le sien, se sont fixé des objectifs nationaux relatifs à la réduction de la pauvreté et établi des plans et des stratégies d'éradication de la pauvreté. Au Kenya, la pauvreté prend des proportions considérables : la moitié de la population est pauvre et la majorité des pauvres sont des femmes. Le Gouvernement a pris des mesures pour favoriser la reprise économique et une croissance durable. Ces mesures visent essentiellement à créer un climat favorable à une économie prospère, dont les conditions premières sont la paix et la stabilité politique.

8. Ces efforts ont été entravés par des obstacles, tant internes qu'externes, notamment l'insuffisance des infrastructures, le manque de capitaux et de technologie, des conditions de santé précaires et la progression constante de l'infection par le VIH et du sida. Alors que la mondialisation a intensifié les communications,

la croissance et le développement de l'économie mondiale, son évolution rapide s'est accompagnée d'une aggravation du chômage, de la pauvreté et de la désintégration sociale. Si les pays en développement pouvaient participer pleinement à l'Organisation mondiale du commerce, cela renforcerait de façon décisive leurs efforts de lutte contre la pauvreté.

9. La délégation kényenne engage les Nations Unies à renforcer leurs organismes de développement pour leur permettre de remplir leur mission. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) devrait être prêt à intervenir plus efficacement dans le domaine du logement pour loger les sans-abri. La précarité des conditions de logement est un indicateur de la pauvreté, tant dans les campagnes que dans les villes, et la délégation kényenne appuie donc l'objectif, fixé dans la Déclaration du Millénaire, concernant l'amélioration sensible des conditions de vie d'au moins 100 millions de personnes vivant dans des taudis d'ici à 2020. Elle invite en outre l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle plus actif dans les initiatives prises en vue de réduire la pauvreté en veillant à ce que ses États Membres tiennent leurs engagements financiers et respectent en particulier celui de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

10. **M. Svetogorsky Marino** (Uruguay) note avec une certaine tristesse que plus d'un milliard de personnes vivent avec moins de un dollar par jour et que si la situation présente, marquée par la lenteur de la croissance économique et par des crises à répétition, doit se prolonger, ce nombre a peu de chances de diminuer dans un avenir proche. Les débats de ces derniers temps sur la réduction de la pauvreté partent d'un bon sentiment mais, en réalité, peu de résultats ont été obtenus au cours des 20 années écoulées.

11. La lutte contre la pauvreté devrait être l'objectif prioritaire de l'Organisation. Aussi la proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a-t-elle été très encourageante. Cette tâche est, pour l'ONU, un impératif moral, social, politique et économique.

12. Pour lutter contre la pauvreté, il faut investir davantage dans les ressources humaines et dans des programmes en faveur des groupes les plus défavorisés et de la jeunesse. En faisant appel à leur idéalisme, à leur créativité et à leur dynamisme, il devrait être possible de les mobiliser aux fins de la lutte contre la pauvreté. Des études élaborées par l'Organisation des Nations

Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montrent que les jeunes n'envisagent pas le métier d'agriculteur qui, pour eux, représente des efforts physiques et des travaux pénibles pour un maigre revenu. Le Programme alimentaire mondial et la FAO ont adressé aux gouvernements leurs recommandations conjointes, les engageant à établir des programmes propres à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales afin d'encourager les jeunes à y vivre et y travailler.

13. **M. Diallo** (Guinée) souligne que, outre la mondialisation, le fardeau de la dette, la diminution de l'aide publique au développement et les conflits armés contribuent dans une large mesure à aggraver la pauvreté des pays en développement. Les conflits armés qui se sont déroulés au cours des 10 années écoulées dans les États voisins, en Sierra Leone et au Libéria, ont entraîné l'afflux en Guinée de plus de 700 000 réfugiés qui a eu pour conséquences la détérioration du niveau de vie de la population guinéenne et un ralentissement des activités économiques. Le Gouvernement guinéen a été obligé de prélever, sur les crédits affectés au développement et au secteur social, les fonds nécessaires pour assurer la sécurité de ses frontières et mener des opérations de maintien de la paix. La communauté internationale ne devrait épargner aucun effort pour combattre les auteurs de guerre qui sont aussi, en fait, des « auteurs de pauvreté ». Si les 2,1 milliards de dollars qui, pour la seule année 2000, ont été affectés à des opérations de maintien de la paix à travers le monde avaient été investis dans des projets de développement, l'humanité aurait fait un grand pas vers l'élimination de la pauvreté.

14. Le Gouvernement guinéen s'efforce de ramener, d'ici 2010, le taux de pauvreté de 40 % à 30 % de la population. Pour atteindre cet objectif, il a engagé des réformes visant à renforcer les structures macroéconomiques, à assurer une gestion efficace des fonds publics et à améliorer les conditions offertes au secteur privé, et donné la priorité au secteur rural car la fraction la plus pauvre de la population vit dans les zones rurales. La participation de la communauté aux efforts de développement a été encouragée et a permis d'apporter des améliorations sensibles en matière de taux de scolarisation, d'accès aux soins de santé, d'infrastructures de transport et d'accès à l'eau potable dans les zones rurales.

15. Le Gouvernement guinéen, qui a également bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très en-

dettés, prévoit d'utiliser les ressources qui en proviennent pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Enfin, M. Diallo exprime toute la reconnaissance de son pays à ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur contribution substantielle à son développement.

16. **Mme Bai Yongjie** (Chine) constate qu'à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, les populations des pays en développement luttent chaque jour pour survivre. L'objectif fixé par le Sommet du Millénaire, de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, devrait être également un objectif de la Décennie. Les efforts déployés pour éliminer la pauvreté doivent s'attaquer à ses causes profondes, et le développement est le seul moyen d'échapper à la pauvreté. Les populations appauvries seront les principales victimes des effets néfastes d'une mondialisation aveugle et les pays qui ont vaincu la pauvreté seraient les premiers à y retomber s'il se produisait une crise financière. Des mesures à long terme doivent donc être définies d'urgence en vue d'un contrôle efficace de la mondialisation et d'un partage équitable de ses bienfaits.

17. La délégation chinoise appuie les mesures de réduction de la pauvreté énoncées par le Secrétaire général. La responsabilité d'éliminer la pauvreté doit être partagée par tous et nécessite une action internationale coordonnée. Les gouvernements devraient donner la priorité à l'élimination de la pauvreté dans leurs stratégies nationales de développement économique et social en tenant compte des besoins particuliers de leur pays, et la communauté internationale, pour sa part, doit créer des conditions extérieures favorables en élargissant les possibilités d'exportation des pays en développement et en leur accordant les transferts de technologie et l'aide financière dont ils ont besoin pour lutter contre la pauvreté. Les pays développés devraient, en particulier, porter le montant de l'aide publique au développement au niveau de l'objectif fixé à 0,7 % de leur produit national brut et alléger ou annuler la dette des pays en développement. Il faut, parallèlement, réformer les institutions financières multilatérales afin qu'elles puissent soutenir plus efficacement les efforts déployés par ces pays pour réduire la pauvreté. Le système des Nations Unies devrait jouer un rôle capital dans ce domaine en tirant le plus de profit possible des capacités propres à ses différentes institutions spéciali-

sées et en renforçant entre elles la coordination et la coopération.

18. Depuis le début des années 70, le Gouvernement chinois fait des efforts considérables pour réduire la pauvreté, notamment en aidant 200 millions d'agriculteurs à assurer la sécurité alimentaire. Dans le cadre d'un programme de réduction de la pauvreté, appliqué au cours des cinq années écoulées en coopération avec divers partenaires, la Chine a investi des ressources substantielles pour aider les régions pauvres à amender les terres cultivables, à développer les compétences techniques, à construire des infrastructures pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau, et à stabiliser et gérer l'environnement. Le nombre des pauvres dans les zones rurales a été réduit de 8,6 millions par an et l'on estime que ce nombre diminuera encore de 10 millions en 2000. Bien que la situation des pauvres se soit améliorée en matière de logement, de santé, d'éducation et d'accès à la science et à la technique, et malgré les changements radicaux apportés dans les domaines économique et social, la Chine n'en demeure pas moins un pays en développement à faible revenu, doté de moyens très limités pour répondre aux besoins essentiels (alimentaires et vestimentaires) de sa population.

19. *M. Hanif (Pakistan), Vice-Président, prend la présidence.*

20. **M. Tomás** (Mozambique) note que 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de un dollar par jour, qu'un milliard sont illettrés, que plus d'un milliard n'ont pas accès à l'eau salubre et 2,5 milliards à un réseau d'assainissement, que plus de 110 millions d'enfants en âge d'entrer dans l'enseignement primaire ne sont pas scolarisés, et que des maladies pandémiques, comme l'infection par le VIH et le sida, coûtent la vie à des millions de personnes dans le monde. L'objectif, fixé par le Sommet du Millénaire, de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, et de celles qui n'ont pas les moyens matériels ou financiers d'accéder à une eau potable et salubre, pourrait être atteint si la communauté internationale en manifestait la volonté politique. La délégation mozambicaine engage vivement les États Membres à donner suite au Sommet du Millénaire et à créer entre eux de nouvelles formes de partenariat pour mettre concrètement en oeuvre la Déclaration du Sommet.

21. Alors que le monde connaît aujourd'hui une croissance économique régulière, il est politiquement embarrassant et moralement inacceptable que persiste la pauvreté absolue. Le fait que les différents pays participent à l'économie mondiale sans avoir le même niveau de développement est source d'injustices et de marginalisation. Il faut trouver le moyen d'assurer une répartition équitable des avantages de la mondialisation et de donner à celle-ci une dimension humaine. On ne peut y parvenir que moyennant l'accroissement de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs, l'ouverture plus large de l'accès aux marchés mondiaux, l'annulation des dettes extérieures, et la réforme du système des Nations Unies pour qu'il puisse apporter une aide plus efficace au développement. À cet égard, la délégation mozambicaine s'inquiète vivement du fait que l'aide publique au développement ait atteint son plus bas niveau, soit 0,2 % du montant total du PNB des États membres du Comité d'aide au développement (CAD), que les pays les moins avancés n'aient reçu que 0,12 % des investissements étrangers directs en 1998, et que les pays bénéficiaires de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et autres arrangements ne disposent toujours pas de ressources substantielles à investir dans le secteur social. Elle demande instamment à la communauté internationale d'agir pour remédier à cette situation.

22. Au Mozambique, la pauvreté s'est aggravée par suite des inondations désastreuses du début de l'année. Selon le *Rapport sur le développement humain de 1999*, près des deux tiers de la population vivent dans la pauvreté absolue, quelque 65 % n'ont pas accès à l'eau potable et salubre, à l'assainissement et aux services de santé, et quelque 25 % des enfants âgés de moins de 3 ans souffrent d'insuffisance pondérale. L'éradication de la pauvreté est au centre du plan quinquennal du Gouvernement pour la période 2000-2004. Le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté absolue, adopté en 1999, vise à réduire la pauvreté absolue de 30 % d'ici 2010 grâce à une croissance économique rapide et durable, à mettre en valeur les ressources humaines à l'aide d'investissements de fonds publics, à accroître la productivité agricole, à aménager des infrastructures de base dans les zones rurales, à ouvrir aux groupes les plus vulnérables l'accès à la sécurité sociale, à favoriser l'emploi salarié ou indépendant dans les zones urbaines et rurales, et à renforcer les mécanismes nationaux de contrôle et d'évaluation de la pauvreté. Le Plan a été élaboré en

consultation avec tous les intéressés et parties prenantes du secteur social, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'ensemble de la société civile. En conclusion, la communauté internationale doit tenir les engagements qu'elle a pris lors du Sommet du Millénaire pour ne pas perdre sa crédibilité. Étant entendu que les programmes pour l'élimination de la pauvreté doivent être élaborés et contrôlés à l'échelon local, l'aide et la coopération internationales sont nécessaires pour mettre en oeuvre ces programmes dans les pays pauvres qui ne disposent pas de ressources suffisantes à cette fin.

23. **M. Avrahamy** (Israël) souligne que le seul moyen d'assurer l'aide alimentaire d'urgence, notamment dans les cas de réinstallation de populations déplacées, d'éliminer la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire générale est d'encourager les pays à renforcer leur secteur primaire en y introduisant les techniques modernes. Il n'existe pas de raccourci pour parvenir à la sécurité alimentaire, qui exige des investissements dans l'exploitation, le transport et la distribution de l'eau, la formation accélérée des agriculteurs et la création de mécanismes d'appui pour assurer dans les délais requis la livraison des dotations agricoles et les moyens de stockage et de commercialisation. Les grands projets concernant l'exploitation des ressources en eau s'étant révélés impossibles à gérer et souvent dangereux pour l'environnement, le monde agricole devra relever ce défi en adoptant les nouvelles avancées scientifiques en matière d'agronomie, d'éducation et d'environnement tout en conservant des systèmes décentralisés de stockage des produits alimentaires.

24. Au cours des 10 années écoulées, le Centre pour la coopération internationale du Ministère israélien des affaires étrangères a lancé un certain nombre de projets expérimentaux dans des régions semi-arides, visant à enseigner des techniques agricoles modernes et plus efficaces aux agriculteurs des régions les moins développées. Ainsi, pour une utilisation plus efficace des ressources en eau, sont encouragés la collecte et le stockage des eaux de pluie et l'installation de systèmes d'irrigation sous pression. On est en train, en Israël, de mettre au point un petit appareil d'arrosage par dispersion et un système d'irrigation par goutte-à-goutte que les agriculteurs pourraient utiliser pour aménager leurs propres installations de collecte et de stockage de l'eau pour leurs cultures maraîchères. Le Gouvernement israélien recherche la coopération de pays donateurs et d'organismes des Nations Unies en vue de lancer un

programme de grande ampleur pour mettre en place des projets expérimentaux de petite ou moyenne importance dans des régions vulnérables, notamment en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Ces projets pourraient être adaptés aux conditions locales et représenteraient une première étape dans la mise en oeuvre d'une action pluridisciplinaire de lutte contre la pauvreté.

25. **M. Htoo** (Myanmar) estime encourageante la convergence de vues entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et pense que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les études stratégiques de la Banque mondiale sur la réduction de la pauvreté permettront de s'attaquer à ce problème de façon globale et concertée. Pour ouvrir des brèches dans l'obstacle de la pauvreté, il faut favoriser pour les pays en développement les perspectives de croissance à long terme qui se dessinent depuis la crise financière asiatique. La croissance économique étant cependant une condition préalable et essentielle de la réduction de la pauvreté, une stratégie concertée à mener sur plusieurs fronts est également nécessaire, en particulier pour permettre aux pauvres d'accéder aux services sociaux de base et à l'éducation et de développer leurs capacités, notamment en leur donnant accès aux ressources productives et en encourageant les petites et moyennes entreprises, le micro-crédit et le renforcement de la sécurité alimentaire. Les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent aussi viser à répartir plus équitablement les revenus et à freiner la détérioration de l'environnement.

26. Une libéralisation plus poussée des échanges, tant de la part des pays développés que de la part des pays en développement, constitue aussi un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. Les pays en développement devraient avoir plus largement accès aux marchés, notamment pour les produits agricoles et les textiles, et il faudrait garantir systématiquement aux pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent. Il faudrait en outre encourager les investissements étrangers directs dans les pays en développement, et les pays les moins avancés devraient recevoir une part plus importante de l'aide publique au développement et de celle des institutions financières multilatérales. L'allègement de la dette dégrèverait en outre des ressources pour financer dans les pays en développement des stratégies de lutte contre la pauvreté. À cet égard, la délégation du Myanmar se félicite de la décision prise récemment par la plupart

des pays développés, notamment les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Italie, d'annuler la dette des pays pauvres très endettés. S'il est vrai que la responsabilité de mettre en oeuvre les stratégies de lutte contre la pauvreté incombe principalement à chacun des pays concernés, la communauté internationale devrait coopérer efficacement dans ce domaine, tout en respectant le pouvoir de décision des pays en développement et leurs stratégies et priorités propres.

27. Au Myanmar, la lutte contre la pauvreté est menée dans le contexte plus large du développement économique général. Près des deux tiers de la population étant employés dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'accroissement de la production et de la productivité agricoles constituent l'axe central de la stratégie nationale de développement. Les efforts portent sur la mécanisation de l'agriculture, l'accroissement des surfaces cultivées et l'aménagement de plantations et d'exploitations agricoles de grande envergure, mais l'agriculteur moyen manque souvent d'engrais, de machines et de variétés de semences à grand rendement indispensables à cette fin. Le Gouvernement encourage le secteur privé à s'intéresser plus activement au secteur agricole, et crée dans tout le pays des zones industrielles afin de stimuler le développement de petites et moyennes entreprises. Afin de renforcer les infrastructures, il construit d'est en ouest et du nord au sud des routes stratégiques, des routes d'accès aux zones rurales, des ponts sur les principaux cours d'eau, des réseaux locaux d'irrigation ainsi que des barrages et des réservoirs d'intérêt général. Un rang très élevé de priorité est donné aux services sanitaires et éducatifs de base. À cet égard, le représentant du Myanmar remercie les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui se sont associés aux efforts du Gouvernement pour développer les services de santé de base dans les collectivités locales. Un accroissement des investissements étrangers directs et une assistance multilatérale et bilatérale ne manqueraient pas de donner un nouveau souffle à ces efforts. Enfin, l'éradication de la pauvreté, qui est un problème de dimension mondiale, exige une volonté politique et une responsabilité de portée mondiale, sans préjudice des responsabilités nationales, et une approche concertée et coordonnée à l'échelon international.

28. **M. Maruyama** (Japon) dit que la pauvreté et les inégalités continuent de sévir dans le monde d'aujourd'hui, et l'on constate en effet que le revenu moyen des 20 % les plus riches de la population du

monde est 37 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. Alors qu'en Asie orientale les revenus par habitant sont sept fois plus élevés aujourd'hui qu'en 1960, ils sont inférieurs, en termes réels, à leur niveau de 1970 en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés. À cela s'est ajoutée la progression pandémique de l'infection par le VIH et du sida qui a écourté de 17 ans l'espérance de vie dans 10 pays au moins. Il est évident que l'Afrique doit continuer à bénéficier d'une attention spéciale. Aussi le Gouvernement japonais engage-t-il la communauté internationale à redoubler d'efforts pour favoriser le développement de l'Afrique et atteindre l'objectif de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui vit dans une extrême pauvreté.

29. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur les moyens de mettre fin à la pauvreté, il semble évident que la pauvreté est liée à la dégradation de l'environnement, aux situations de conflit, aux faiblesses de l'éducation de base, au problème de l'alimentation en eau salubre et aux catastrophes naturelles. S'il est vrai que la mondialisation recèle d'énormes possibilités et peut ouvrir de nouvelles perspectives à l'humanité, il faut cependant faire en sorte que ses avantages soient mis à la portée de tous, sous peine de creuser encore le gouffre qui sépare des populations parvenues à des niveaux de développement inégaux. Le Gouvernement japonais demande au système des Nations Unies d'agir en coordination avec les institutions de Bretton Woods, en particulier avec la Banque mondiale, pour favoriser la coopération avec le secteur privé et la société civile. L'Organisation des Nations Unies devrait aussi encourager la collaboration avec les donateurs bilatéraux. Le Gouvernement japonais a encouragé la coopération dite « multi-bi » qui, à son avis, permet d'utiliser avec plus de profit et d'efficacité les moyens offerts par les divers organismes multilatéraux et bilatéraux et de donner plus d'impact aux activités de développement. Aussi le Gouvernement japonais est-il tout disposé à promouvoir plus activement la coopération « multi-bi » avec le concours des fonds et programmes de l'ONU, aux fins de la lutte contre la pauvreté.

30. **Mme Comella** (Andorre) estime que pour protéger les groupes les plus vulnérables, toute politique nationale de lutte contre la pauvreté doit être renforcée par l'engagement et l'appui effectifs de la communauté internationale. Pour les pays lourdement endettés, il est particulièrement difficile de mettre en place des politiques sociales et économiques de lutte contre la pau-

vreté. La délégation andorrane se félicite des résultats du Sommet des membres du Groupe des Huit, tenu à Okinawa en juillet 2000, qui appuient l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Cet engagement est un premier pas très positif vers la réduction du niveau de la pauvreté.

31. Toute politique de lutte contre la pauvreté doit viser particulièrement les femmes qui continuent à être les plus touchées. En réduisant le nombre de femmes vivant dans la pauvreté, il sera possible à long terme d'accroître la production et d'atteindre un niveau de développement réellement durable. La délégation andorrane se félicite de l'initiative relative au microcrédit en tant que moyen de créer des emplois productifs et de renforcer l'autonomie et l'esprit d'entreprise parmi les femmes pauvres. L'élimination de la pauvreté chez les femmes bénéficierait aussi aux enfants et romprait ainsi un cercle vicieux.

32. Il est particulièrement urgent de combattre la pauvreté parmi les enfants qui en sont les victimes et dont le nombre augmente par suite des crises économiques, des conflits ethniques et des guerres civiles et, depuis quelques années, de la pandémie du sida.

33. L'étude la pauvreté exige de tenir compte de paramètres autres que monétaires car les conflits, les pandémies et la détérioration de l'environnement ne font qu'accroître la misère. Il importe de prendre en compte tous ces éléments lorsque l'on étudie les prévisions statistiques relatives à l'élimination de la pauvreté.

34. **M. Ouch** (Cambodge) souligne que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le logement et la satisfaction des besoins essentiels des groupes vulnérables sont les principales priorités de son gouvernement. Pour atteindre ces objectifs, celui-ci a élaboré une stratégie triangulaire dont les trois pôles sont la paix et la stabilité, l'intégration du Cambodge dans la communauté internationale et son développement, et la réforme de ses structures financières, administratives et judiciaires. La paix et la stabilité étant désormais rétablies, le Cambodge continue de prendre les mesures nécessaires pour s'intégrer pleinement dans la communauté internationale tout en accomplissant sa tâche de développement et de réforme internes.

35. Pour une large majorité de la population, tant rurale qu'urbaine, la principale préoccupation est de se libérer du piège de la pauvreté. Il est nécessaire de bien comprendre les liens qui existent entre la vulnérabilité économique et la pauvreté pour mettre en évidence les

questions et problèmes prioritaires qui entravent les efforts visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité.

36. Les objectifs de développement du Gouvernement cambodgien d'ici 2010 sont, entre autres, de réduire de moitié le niveau de l'extrême pauvreté, de porter à plus de 90 % le taux d'alphabétisation des adultes, d'assurer à tous l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de mieux garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.

37. Sur le plan international, la mondialisation rapide a aggravé les inégalités, tant entre les pays qu'à l'échelon interne. Il en résulte que de nombreux pays en développement, et surtout les moins avancés, risquent d'être marginalisés. Les organisations internationales et l'Organisation des Nations Unies, en particulier, pourraient jouer un rôle important pour coordonner et renforcer la coopération entre les gouvernements, la communauté internationale et les institutions financières afin que les bienfaits de la mondialisation soient équitablement répartis entre les nations et les populations du monde. S'il est vrai que la responsabilité de réduire la pauvreté incombe principalement à chaque gouvernement, une action internationale est indispensable. Des problèmes tels que le niveau élevé d'endettement extérieur, la pandémie du VIH et du sida et le transfert de ressources et de technologies nouvelles vers les pays en développement doivent faire l'objet d'un effort collectif dans un réel esprit de solidarité et d'équité.

38. **Mme Cruz** (El Salvador) note que depuis le Sommet mondial sur le développement social, l'élimination de la pauvreté est un élément majeur et un objectif prioritaire des programmes nationaux de développement, surtout dans les pays en développement. Toutefois, malgré les engagements pris par la communauté internationale, peu de progrès ont été accomplis, et il faut donc redoubler d'efforts concertés pour atteindre les objectifs de la lutte contre la pauvreté. La représentante d'El Salvador décrit les mesures prises par son pays et les résultats encourageants obtenus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, notamment le plan quinquennal de développement, connu sous le nom de « nouvelle alliance ». Les progrès ont malheureusement été entravés par les crises financières et économiques extérieures. Cette situation rend hautement improbable que les engagements internationaux pris lors de récentes conférences des Nations Unies, notamment l'objectif de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, soient tenus.

39. La délégation salvadorienne se félicite donc des recommandations du Secrétaire général visant à renforcer la capacité des pays en développement de faire face aux problèmes que pose la mondialisation. À cet égard, il est nécessaire d'ouvrir les marchés aux exportations des pays en développement, d'intensifier les transferts d'informations, de compétences et de technologie et de dégager davantage de ressources financières aux fins des investissements. Cependant, pour que la mondialisation soit le plus profitable possible, il faut aussi que des politiques nationales rationnelles puissent faire fond sur un climat mondial favorable et sur la coopération économique internationale. À cet égard, la délégation salvadorienne appuie le rôle de l'ONU, seule organisation internationale disposant d'un vaste dispositif opérationnel à mettre au service de la lutte contre la pauvreté. Une coopération accrue entre l'Organisation, les institutions de Bretton Woods et la société civile aurait une importance vitale pour que soient menés à bonne fin les programmes de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et international.

40. *M. Niculesco (Roumanie) reprend la présidence.*

41. **M. Lukwiya** (Ouganda) estime qu'il faudra beaucoup de temps pour éradiquer la pauvreté en raison des changements rapides qui se produisent dans le monde. La communauté internationale devrait cependant avoir pour préoccupation immédiate d'alléger les souffrances et de réduire progressivement la pauvreté pour parvenir finalement à l'éliminer. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes, de nature à la fois interne et externe, de la pauvreté qui tend à se généraliser. C'est pourquoi la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté doit retenir l'attention, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, pour que la communauté internationale ait quelque chance d'obtenir des résultats d'ici 2015.

42. Sur le plan national, les gouvernements doivent faire preuve de plus de détermination dans leurs politiques économiques et sociales, notamment en établissant un plan de croissance économique et de transformation structurelle et en prenant des mesures propres à améliorer directement la qualité de vie de leur population – favorisant, par exemple, l'accès à l'éducation et aux soins de santé – ainsi que des mesures susceptibles d'aider directement les pauvres à accroître leur revenu, notamment en améliorant la condition des femmes et en leur donnant plus d'autonomie.



43. Sur le plan international, il faudrait insister pour que les engagements pris soient plus substantiels et mieux respectés, notamment ceux qui concernent un allègement plus général et plus important de la dette des pays pauvres, l'augmentation de l'aide publique au développement, l'ouverture plus large des marchés aux produits des pays en développement, et le renforcement des règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il faudrait en outre garantir plus fermement l'intégration de tous les pays en développement dans l'économie mondiale et réduire ainsi les risques de marginalisation résultant d'une mondialisation toujours plus poussée, fournir une aide plus importante pour soutenir les efforts nationaux de lutte contre la pandémie du VIH et du sida dans les pays en développement, et renforcer l'action des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social.

44. Le Gouvernement ougandais, fermement décidé à réduire la pauvreté, a pris des mesures énergiques pour formuler et appliquer des politiques parfois impopulaires à cette fin. Dans l'exercice budgétaire en cours, le Gouvernement a désigné la réduction de la pauvreté comme objectif principal du budget national et décidé d'accroître les dépenses dans les secteurs sociaux les plus importants de l'économie. Il importe que ces efforts nationaux soient soutenus et coordonnés aux niveaux régional et international. À cette fin, la délégation ougandaise engage vivement la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire à la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

45. **M. Wilson** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes (CARICOM), indique que les organisations régionales et internationales continuent à collaborer avec les gouvernements et des groupements de la société civile de la région pour exécuter des programmes relatifs à la réduction de la pauvreté et visant essentiellement à mettre en place des dispositifs spécialement destinés à réduire les inégalités auxquelles se heurtent les pauvres.

46. La réduction de la pauvreté est un problème pluri-dimensionnel : il existe des liens entre la pauvreté et l'éducation, la santé, le marché du travail, les relations entre hommes et femmes, et l'origine ethnique. La pauvreté touche surtout les moins instruits et ceux qui n'ont pas de formation précise, les mal-nourris, les chômeurs et les groupes ethniques marginalisés.

47. La Communauté des Caraïbes a recommandé d'investir dans les ressources humaines en matière d'éducation et de santé, et demandé aux gouvernements de veiller à ce que les fonds publics servent à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, et de prendre les mesures qui s'imposent pour réviser leurs politiques relatives au marché du travail et y introduire des stratégies et programmes de formation ainsi que des mesures d'encouragement à l'intention des jeunes, en veillant particulièrement à l'égalité entre les sexes.

48. La mondialisation et, en particulier, la libéralisation des échanges commerciaux aggravent la pauvreté dans les Caraïbes, et le défi lancé à la Communauté est de parvenir à entrer à égalité dans la compétition internationale tout en mettant efficacement en oeuvre des politiques nationales visant l'objectif d'un développement socioéconomique durable.

49. Les constatations selon lesquelles les foyers des femmes chefs de famille sont plus exposés au risque de pauvreté que lorsque le chef de famille est un homme ont été accueillies avec scepticisme. Les données montrent pourtant que la pauvreté ne sévit pas de façon uniforme parmi les groupes sociaux féminins et masculins, et il apparaît que la cause en est l'inégalité de l'accès aux ressources. Pour que l'on puisse se faire une idée plus précise, il faudrait recueillir systématiquement des données d'information. La pauvreté ne se définit pas seulement en termes de revenu mais aussi en termes d'accès à l'éducation et aux divers services, et elle se traduit par la faim et la malnutrition, la mauvaise santé, la discrimination et l'exclusion sociales.

50. Les pays des Caraïbes procèdent à d'importantes réformes économiques et sociales depuis les années 80. Leurs économies sont tributaires non seulement de structures économiques héritées du passé, qui sont à réformer, mais aussi des catastrophes naturelles auxquelles la sous-région est particulièrement exposée.

51. Les pauvres de la sous-région sont les personnes âgées, les enfants, les handicapés, les petits cultivateurs, les ouvriers non qualifiés, les populations autochtones et, dans certaines régions, les foyers de femmes chefs de famille, ainsi que les sous-employés et les sans-emploi. La situation de ces personnes pourrait être améliorée en leur donnant des possibilités d'emploi et de formation. Il est urgent de porter attention aux pauvres et de faire au moins en sorte qu'ils ne soient pas désavantagés par le manque d'éducation ou par la conjoncture économique.

52. Les stratégies qui seront envisagées ne doivent pas compter uniquement sur des politiques macroéconomiques pour résoudre le problème du chômage : il faut aussi reconnaître la nécessité d'intégrer dans le plan macroéconomique des règles régissant le marché du travail, pour une action plus efficace. Tenant compte de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, les pays de la Communauté ont entrepris d'élaborer des plans et politiques visant à atteindre des taux de croissance économique élevés, à accroître la productivité, à encourager les petites entreprises, à développer les contrats et accords de partenariat entre entreprises, à mieux garantir une répartition équitable des profits, à renforcer les institutions chargées de la gestion et de l'analyse des politiques et à favoriser la participation à l'économie mondiale et l'intégration économique régionale. Les pays de la Communauté des Caraïbes sont prêts à prendre part à ce processus et à tenir leurs engagements.

53. **M. Adhikari** (Népal) estime qu'en dépit des progrès accomplis en vue de réduire la pauvreté, le profit en a été inégalement réparti. L'aide globale au développement a considérablement diminué : certains des partenaires font des efforts pour atteindre l'objectif fixé pour l'aide publique au développement, mais d'autres ont réduit leur contribution. Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à devoir utiliser leurs ressources pour assurer le service de la dette, et la richesse est de plus en plus concentrée dans un petit nombre de pays développés.

54. La mondialisation a apporté d'énormes profits et de nouvelles possibilités aux pays qui étaient déjà riches, tandis que les pays pauvres n'ont pu conserver les dispositifs de sécurité dont ils disposaient et ne peuvent les remplacer, leurs populations ayant perdu leurs emplois et leurs compétences ne répondant plus aux exigences de la nouvelle économie. Les pays en développement continuent à se heurter à des barrières qui les empêchent d'accéder à la technologie et aux marchés des pays riches. La mondialisation favorise l'afflux de produits et de services en provenance des pays riches vers les pays pauvres, mais beaucoup moins en sens inverse.

55. La crise financière d'Asie orientale a clairement montré que la mondialisation n'était pas une panacée et pouvait être une cause de déstabilisation de l'économie mondiale. L'infrastructure financière internationale mise en place à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale n'est plus adaptée, et les pays en développement

sont utilisés comme terrains d'expérience pour les théories abstraites des institutions de Bretton Woods concernant le développement. Le caractère abusif de leur intervention, notamment les conditions imposées en matière de gestion des affaires publiques, de modèle de développement, de privatisation et autres, ont souvent fait plus de mal que de bien.

56. La révolution dans le domaine des techniques de l'information et de la communication a encore creusé l'écart entre les riches et les pauvres, qu'il s'agisse des pays ou des populations, et ainsi compromis encore davantage l'équilibre d'un monde déstabilisé par de multiples conflits.

57. La délégation népalaise appuie les recommandations du Secrétaire général relatives à l'élimination de la pauvreté et prend note des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Les partenaires pour le développement devraient respecter les taux fixés pour l'aide publique au développement en consacrant 0,7 % de leur PNB aux pays en développement et 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Ces derniers devraient avoir plus largement et plus facilement accès aux marchés et à la technologie des pays riches et recevoir une aide pour accroître leurs capacités institutionnelles, mobiliser leurs ressources internes et construire les infrastructures que nécessite le développement. Une augmentation des investissements étrangers directs contribuerait à les affranchir de l'aide publique au développement.

58. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral devraient avoir accès aux marchés des pays riches en franchise et hors contingent. Les pays en développement plus avancés devraient fournir une aide plus importante au titre de la coopération Sud-Sud.

59. Il faudrait relancer l'Association des pays d'Asie du Sud pour la coopération régionale afin de renforcer et développer les activités dont les populations de la région peuvent tirer profit.

60. La délégation népalaise attend avec intérêt la rencontre de haut niveau sur le financement du développement et la conférence sur les pays les moins avancés, prévues pour l'année prochaine, ainsi que la réunion au niveau ministériel sur les pays sans littoral, en 2003. Ces rencontres devraient donner la priorité à l'élimination de la pauvreté.

61. **M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie), notant que la cause profonde de la pauvreté dans de nombreux pays en développement et, en particulier dans les moins avancés, est le sous-développement, souligne que la pauvreté persiste à cause des montants élevés de la dette extérieure, de la diminution des flux de ressources et de la détérioration des termes de l'échange pour les produits de base. Dans certains cas, la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale ont aggravé la situation en marginalisant les pays en développement. Dans ces conditions, il sera difficile d'atteindre l'objectif tendant à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

62. L'élimination complète de la pauvreté exige d'accélérer le développement économique et social afin, notamment, d'assurer la sécurité alimentaire, de moderniser les infrastructures et de produire des biens et des services aux fins d'échanges régionaux et mondiaux.

63. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées, et la communauté des donateurs devraient fournir une aide technique accrue ainsi que des ressources pour le développement et les investissements.

64. L'aide publique au développement diminue régulièrement depuis 25 ans. Cette tendance devrait changer de façon radicale pour que la pauvreté puisse être éliminée. La délégation tanzanienne exprime sa gratitude au Danemark, au Luxembourg, à la Norvège, aux Pays-Bas et à la Suède qui ont atteint et même dépassé l'objectif fixé en matière d'aide publique au développement.

65. La délégation tanzanienne se félicite de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés mais estime qu'il faudrait faire bien davantage pour assouplir les conditions imposées, afin que l'aide soit plus rapidement disponible. L'annulation de la dette serait parmi les solutions globales et durables du problème.

66. Les pays pauvres font des efforts considérables pour accroître leur production de biens et de services, et les pays développés devraient faire des efforts comparables pour améliorer les termes de l'échange et garantir l'accès de ces produits à leurs marchés. Les investisseurs potentiels et les gouvernements devraient profiter des conditions favorables que l'Afrique propose aux investisseurs depuis une dizaine d'années.

67. La Tanzanie met en oeuvre diverses mesures visant à réduire la pauvreté depuis son accession à l'indépendance en 1961. La stratégie nationale adoptée en 1998 a pour objectif de réduire de moitié d'ici 2010 le nombre de Tanzaniens vivant dans la pauvreté, le but final étant l'élimination totale de la pauvreté en 2025.

*La séance est levée à 17 h 45.*